

Avis public



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

RETRAIT D'UNE DEMANDE

Les personnes intéressées sont priées de noter que **la demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel pour les immeubles ci-après mentionnés, ne sera pas inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 11 mai 2021 à 18 h 30 :**

- Demande approuvant, pour les bâtiments situés aux **1019 et 1025, rue Saint-Hubert**, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », et ce, conformément au paragraphe 2^o de l'article 153 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1214869004].

En conséquence, et contrairement à ce qui a été indiqué dans l'avis paru le 17 avril 2021, les membres du conseil d'arrondissement de Ville-Marie ne statueront pas sur cette demande lors de la séance du 11 mai 2021.

Fait à Montréal, le 8 mai 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie